

**DECISION N° DC-2024-02****OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX – REAMENAGEMENT AIRE D'ACCEUIL DES GENS DU VOYAGE A LAVOUR (81500)- AVENANTS****Le Président de la Communauté de Communes TARN-AGOUT,**

- Vu les articles L. 2194-1 3° et R. 2194-5 du Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n° DL-2020-100 du Conseil Communautaire en date du 02 juillet 2020 relative aux délégations d'attributions du Conseil Communautaire au Président, modifiée par la délibération du Conseil Communautaire en date du 1^{er} février 2024,
- Vu la décision n° DC-2023-05 du Président de la Communauté de Communes TARN-AGOUT en date du 02 mai 2023 pour l'attribution des 10 lots du marché de travaux d'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage à Lavour (81500) pour la Communauté de Communes TARN-AGOUT,
- Considérant la nécessité de conclure les avenants ci-dessous au marché pour prolongation de la durée des travaux et application de moins-values pour des raisons techniques survenues en cours d'exécution :
 - Avenant n°1 au lot n°1 Démolition, terrassement et VRD
 - Avenant n°2 au lot n°2 Gros œuvre
 - Avenant n°1 au lot n°3 Charpente métallique et couverture bac acier,
 - Avenant n°1 au lot n°4 Menuiserie
 - Avenant n°1 au lot n°6 Electricité courant fort, courant faible, chauffage électrique, VMC, alarme,
 - Avenant n°2 au lot n°7 Télégestion,
 - Avenant n°1 au lot n°8 Plomberie, ECS,
 - Avenant n°1 au lot n°9 Revêtements de sols et faïence,
 - Avenant n°1 au lot n°10 Peintures,
 - Avenant n°1 au lot n°11 Espace vert,

DECIDE**ARTICLE 1**

De signer avec l'entreprise **INNOV TP** (sise Plateau de Bruyeres - 81400 BLAYE LES MINES) un avenant n°1 pour le lot n°1 – Démolition, terrassement et VRD, pour prolongation des délais d'exécution des travaux

ARTICLE 2

De signer avec l'entreprise **EXEDRA MIDI-PYRENEES** (sise ZA Marignac - Route de Lavour - BP 09 - 31850 MONTRABE) un avenant n°1 pour le lot n°2 – Gros œuvre, pour prolongation des délais d'exécution des travaux

ARTICLE 3

De signer avec l'entreprise **LABEDAN CONSTRUCTIONS** (sise ZAC sud secteur ouest - 31330 GRENADE) un avenant n°1 pour le lot n°3 – Charpente métallique et couverture bac acier, pour prolongation des délais d'exécution des travaux

ARTICLE 4

De signer avec l'entreprise **RONCO MENUISERIE** (sise 460 Avenue des Terres Noires - 81370 Saint-Sulpice) un avenant n°1 pour le lot n°4 – Menuiserie, pour prolongation des délais d'exécution des travaux et moins-value financière pour des raisons d'exécution technique apparues en cours de marché,

ARTICLE 5

De signer avec l'entreprise **GB ENERGIES** (sise 16 Boulevard Marcel Paul - ZI de Pahin - 31170 TOURNEFEUILLE) un avenant n°1 pour le lot n°6 – Electricité courant fort, courant faible, chauffage électrique, VMC, alarme, pour prolongation des délais d'exécution des travaux

ARTICLE 6

De signer avec l'entreprise **WA CONCEPT** (sise 47 Rue Lagrua - BAT B - étage 3 - 33260 LA TESTE DE BUCH) un avenant n°2 pour le lot n°7 – Télégestion, pour prolongation des délais d'exécution des travaux

ARTICLE 7 PUBLIE LE 13/03/2024

De signer avec l'entreprise **TECHNICLIMATIC** (sise 17 Allée Michel de Montaigne - 31770 COLOMIERS) avenant n°1 pour le lot n°8 – Plomberie, ECS, pour prolongation des délais d'exécution des travaux

ARTICLE 8

De signer avec l'entreprise **SARL TECHNICERAM** (sise 147 Route de TOULOUSE - 31270 CUGNAUX) avenant n°1 pour le lot n°9 – Revêtements de sols et faïence, pour prolongation des délais d'exécution des travaux

ARTICLE 9

De signer avec l'entreprise **SARL LACOMBE** (sise 3 Avenue Georges Clémenceau - 81600 GAILLAC) avenant n°1 pour le lot n°10 – Peintures, pour prolongation des délais d'exécution des travaux

ARTICLE 10

De signer avec l'entreprise **ESPACES VERTS MASSOL** (sise 91 route de Teillet - 81000 ALBI) un avenant n°1 pour le lot n°11 – Espace vert pour prolongation des délais d'exécution des travaux

ARTICLE 11

De charger la Directrice Générale des Services d'exécuter la présente décision.

ARTICLE 12

De mentionner que la présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et au Comptable Public de la Collectivité, publiée et portée à la connaissance du Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance.

Saint-Sulpice-la-Pointe, le 22 février 2024

Le Président



Gérard PORTES



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Toulouse par voie postale ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

CC TARN AGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DC-2024-07

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 26/02/2024

Objet : MARCHÉ DE REAMENAGEMENT DE L'AIRE DES GENS DU VOYAGE A LAVAUR

Nature : Délibérations

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 13/03/2024

Agent de transmission : Nadia BELBRAIK

Acte : DC-2024-07- MARCHÉ AAGV.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20240226-DC-2024-07-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 13/03/2024